

Prix des Droits de l'Homme 1988  
Aide aux réfugiés et demandeurs d'asile



*« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile (...) »*

**Groupe Accueil et Solidarité**  
Rapport d'activité 2024





## LEXIQUE

**AGIR** : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés

**ANAFE** : Assistance Nationale Aux Frontières pour les Étrangers

**ANEF** : Administration Numérique pour les Étrangers en France

**BPI** : Bénéficiaire de la Protection Internationale

**CCH** : Code de la Construction et de l'Habitation

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**DAHO** : Droit À l'Hébergement Opposable

**DALO** : Droit Au Logement Opposable

**DRIEETS** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**DRIHL** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

**FAS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**OFPPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

**SIAO** : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Remerciements aux illustrateurs et illustratrices : Julie POIRIER, Anne LESIGNE et Jam

<b>L'ÉQUIPE DU GAS</b>	<b>2</b>
<b>ÉDITO : 2024</b>	<b>4</b>
<b>POLITIQUE DE L'ASILE</b>	<b>6</b>
❖ <b>L'ASILE EN FRANCE : CHIFFRES CLÉS ET TENDANCES</b>	<b>6</b>
❖ <b>OBSERVATIONS D'AUDIENCES À LA CNDA</b>	<b>7</b>
❖ <b>AGIR ET L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS : UN DISPOSITIF ESSENTIEL MAIS EN DEMI-TEINTE</b>	<b>8</b>
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>9</b>
❖ <b>L'AMBIANCE GAS : UN CONCEPT ?</b>	<b>9</b>
❖ <b>L'ACCUEIL</b>	<b>10</b>
❖ <b>LES PERMANENCES AU CŒUR DE LA VIE DU GAS</b>	<b>10</b>
❖ <b>JURIDIQUE</b>	<b>12</b>
❖ <b>L'INVISIBILISATION DES ÉTRANGERS PAR LA DÉMATÉRIALISATION</b>	<b>12</b>
> <b>LA RÉUNIFICATION FAMILIALE : AU GAS VOUS AVEZ SONNÉ À LA BONNE PORTE !</b>	<b>13</b>
❖ <b>LOGEMENT</b>	<b>16</b>
> <b>L'ACCÈS AU LOGEMENT SUITE À UNE RÉUNIFICATION FAMILIALE : UNE ÉTAPE COMPLEXE</b>	<b>16</b>
> <b>L'IMPOSSIBILITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'HÉBERGEMENT D'URGENCE.</b>	<b>17</b>
> <b>LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE : UNE RÉALITÉ DISCUTABLE</b>	<b>17</b>
> <b>UN NOUVEAU PROJET DU GAS POUR LE PUBLIC TEH</b>	<b>18</b>
❖ <b>EMPLOI</b>	<b>19</b>
> <b>L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, UNE DES MISSIONS DU GAS</b>	<b>19</b>
❖ <b>MOBILIER SOLIDAIRE - BROCANTE</b>	<b>21</b>
> <b>LE MOBILIER SOLIDAIRE DU GAS</b>	<b>21</b>
<b>ACTIVITÉS - STATISTIQUES</b>	<b>24</b>
<b>PARTENARIATS ET MILITANTISME</b>	<b>28</b>
❖ <b>PUBLICATION</b>	<b>28</b>
> <b>«L'ASILE EN TERRE HOSTILE : LIVRE NOIR SUR LES PRATIQUES ABUSIVES ET ILLÉGALES EN ÎLE-DE-FRANCE»</b>	<b>28</b>
❖ <b>ACTION COMMUNE OU INTER ASSO</b>	<b>29</b>
> <b>LE GAS POURSUIT SON ENGAGEMENT AU SEIN DE COLLECTIF VILLEJUIF VILLE D'ACCUEIL</b>	<b>29</b>
<b>COMPTES</b>	<b>30</b>
<b>FOCUS LA MAURITANIE ET LA SITUATION DES NÉGO MAURITANIENS</b>	<b>34</b>
<b>CONSEILS CULTURELS</b>	<b>36</b>
<b>HOMMAGE</b>	<b>37</b>

## › L'ÉQUIPE DU GAS

*Une trentaine de bénévoles œuvrent au quotidien à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés via les permanences téléphoniques, les permanences d'accueil, les rendez-vous des collectes, la distribution du mobilier solidaire, le tri des objets et des jouets pour les brocantes, l'accompagnement des locataires, le soutien administratif, l'aide à l'emploi, les publications sur le site, etc... sans qui le GAS ne pourrait tout simplement pas exister.*

## › Le bureau en décembre 2024

**Christian ROLLET** - Président  
**Jacques SOLAL** - Trésorier  
**Francine HENRY** - Vice-Présidente  
**Michel EURIAT**  
**Nelly POINT**  
**Marguerite POIRSON**  
**Anne LESIGNE**

## › L'équipe salariée en 2024

**Mathias VENET** - Secrétaire général remplacé depuis Mars 2025 par **Mathilde ALBERT**  
**Maud FOURNY** - Coordinatrice juridique  
**Églantine ROLLIN** - Chargée de mission logement remplacée depuis septembre 2024 par **Lucie ROUSSIN**  
**Emmanuel MOULIN** - Comptable  
**Mustapha KOUDANE** - Chargé de travaux  
**Abdihakim AHMED** - Chauffeur  
**Mamadou Bailo BAH** - Manutentionnaire remplacé depuis Mars 2025 par **Mohamed Salim TOURE**

Et nos chères stagiaires et volontaires en service civique, soutiens indispensables à l'activité du GAS : **Elsa JUNGINGER, Zoé GUINARD, Caterina PULEGA, Sarah MAKOWSKI, Berfin AYDIN, Alix BROSSIER, Mariama BAH, Neyrelle BERNOLLIN, Lucie ROUSSIN, Sérénitie PELLET, Clotilde RABAULT, Juliana BARBOSA CIRINEU**

## › Membres du CA en 2024 : **Philippe DUPOURQUE, Jacques SOLAL, Francine HENRY, Nelly POINT, Christian ROLLET, Marguerite POIRSON, Michel EURIAT, Régis VANDERHAGEN, Chantal BASTIN, Monique PRIEUR, Chantal PARENT, Martine BOBIN, Ali SHABAN, Anne LESIGNE, Marie-Françoise VALLIN**



## DANS UNE SOCIÉTÉ QUI SE REFERME TOUJOURS PLUS, GARDER LA PORTE OUVERTE

Année après année, notre société - en France et dans le reste de l'Europe, sans parler des États-Unis après les dernières élections - se montre de plus en plus repliée sur elle-même, peu accueillante pour l'étranger, l'exilé dont on sait pourtant que les raisons de venir chercher refuge ne font que croître, notamment avec la multiplication des conflits armés et la persistance de régimes méprisant les droits humains.

Nous protestons depuis plusieurs années dans les colonnes de ce rapport devant le discours parfois xénophobe qui se développe dans notre pays et les politiques restrictives qui tendent à s'en faire l'écho, que ce soit dans la dernière loi du 26 janvier 2024 - malgré le rempart de notre constitution - ou, plus insidieusement, dans les pratiques administratives et la dématérialisation pas toujours maîtrisée des démarches.

Mais aujourd'hui nous mettons l'accent sur l'aspect positif de notre action, sur ce que nous pouvons apporter aux personnes en exil, grâce au soutien de nos donateurs et des institutions qui nous aident.

Le principal objet du GAS, dès sa naissance il y a près de cinquante ans à l'occasion de l'accueil de personnes exilées d'Amérique du Sud, a été d'aider les personnes réfugiées à reprendre une vie normale dans notre pays. On sait bien qu'après l'obtention de la protection internationale, la plupart d'entre elles rencontrent de grandes difficultés pour se loger, trouver un travail, retrouver une vie familiale.

Même si l'État, dans une période récente, a fait les mêmes constatations et mis en œuvre un programme, AGIR, pour l'accompagnement global des réfugiés dans leurs démarches d'insertion (cf. notre rapport 2023), celui-ci ne s'adresse qu'aux personnes protégées depuis une date récente. Il est limité dans le temps et les restrictions budgétaires actuelles ne permettent pas à toutes d'en bénéficier.

C'est pourquoi le mot ACCUEIL, qui figure dans l'intitulé de notre association, caractérise son action, son mode de fonctionnement. Toute personne réfugiée ou en demande d'asile peut se présenter aux permanences du mardi et du jeudi soir à Villejuif, sûre de trouver des bénévoles à son écoute avec attention et empathie. Celles qui ont obtenu leur protection récemment et qui seraient susceptibles de bénéficier du programme AGIR seront orientées vers cette prise en charge; quant aux autres, elles se verront proposer un rendez-vous ultérieur avec l'équipe de salariées.

Le GAS reste ainsi ouvert à tout le monde. Nous sommes passés petit à petit de deux à quatre bénévoles par permanence. De mémoire du GAS, aucune permanence n'a jamais été annulée faute de bénévoles pour assurer l'accueil. Par ailleurs le GAS ne désemplit pas de personnes venues à leur rendez-vous avec l'équipe permanente de juristes. L'accompagnement est global : aide au logement, aide pour trouver un emploi, aide à la réunification familiale, domaine emblématique du GAS, à une heure où ce qui est un droit pour les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) se heurte souvent à des obstacles de toute nature. C'est ainsi un véritable projet de vie que le GAS aide chaque personne exilée à bâtir, et chaque bénévole à y prendre part.

Dans les pages qui suivent, des chiffres quantifient ces actions et leur ampleur, des témoignages d'acteurs et de bénéficiaires leur donneront consistance. Votre soutien fidèle est précieux pour perpétuer nos activités et faire que le GAS, en toute indépendance, puisse toujours tenir la porte ouverte à toutes celles et ceux qui en ont besoin.

## L'équipe du GAS



## ❖ L'ASILE EN FRANCE ET EN EUROPE : CHIFFRES CLÉS ET TENDANCES

En 2024, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré près de 153 600 demandes de protection internationale, dont 129 440 premières demandes d'asile et 440 demandes de statut d'apatride. La diminution des demandes s'explique notamment par la forte réduction des demandes sous le règlement Dublin (-45,3 %), tandis que les réexamens ont augmenté de 23,3 %.

En France, le taux de protection atteint 49,3 %, avec 70 225 statuts accordés par l'OFPRA et la CNDA.

Les principales nationalités des demandeurs d'asile en France en 2024 étaient : Afghanistan (12 400 demandes), Ukraine (11 800), Guinée (10 300), République démocratique du Congo (9 500) et Côte d'Ivoire (8 800).

En termes de taux de protection, l'Afghanistan affiche 68 % (12 550 décisions favorables), Haïti 70,20 protections (principalement subsidiaires), l'Ukraine 6 805, et la République démocratique du Congo 2 670.

La Chine, en raison des demandes tibétaines, présente le taux de protection le plus élevé (94,9 %). La Syrie et la Palestine ont également des taux élevés (88 % et 83 %).

En Europe, 911 960 personnes ont demandé l'asile pour la première fois en 2024 (-13,1 %). L'Allemagne reste le premier pays d'accueil (229 695 demandes), suivie de l'Espagne et de l'Italie. La France arrive en quatrième position avec 130 860 primo-demandes.

Les Syriens restent les principaux demandeurs d'asile en Europe (147 965), suivis des Vénézuéliens et des Afghans. La demande ukrainienne a fortement augmenté (+96,4 %), tandis que les demandes afghanes et bangladaises ont chuté.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile, adopté en avril 2024, vise à accélérer les procédures et renforcer le contrôle aux frontières. Il entrera en vigueur en 2026 et aura un impact significatif sur les demandeurs d'asile dans l'UE.

L'activité asile du GAS consiste à aider les demandeurs d'asile dans leurs démarches. Celles-ci se déclinent successivement avec le dossier de demande d'asile OFPRA, à compléter notamment avec le « récit de vie » qui relate les motifs de fuite du pays et les craintes en cas de retour ; puis la préparation à l'entretien OFPRA par un tiers observateur qui pourra être présent lors de l'entretien. L'équipe de tiers de 2024 a été évolutive avec des départs et des arrivées, aboutissant à une équipe actuelle plutôt stable de 5 personnes et deux en formation.

Cette année, les tiers observateurs ont apporté leur aide pour 52 dossiers et assuré 62 accompagnements de demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile qui se sont présentés étaient, pour quasiment la moitié, originaires d'Afrique de l'ouest (les Guinéens et les Ivoiriens sont très majoritaires, suivis des Mauritanais), puis d'Afrique centrale et de l'est, puis d'environ une dizaine de pays (Afghanistan, Colombie, Haïti, Bangladesh, ..). En 2024, 17 demandeurs d'asile sont venus de province (Toulouse, Montpellier, Marseille, Dijon,...), ce qui a nécessité des contacts, très agréables d'ailleurs, avec les équipes des lieux d'origine pour organiser la préparation à l'entretien au téléphone avec interprète, et pour s'assurer de la logistique mise en place (horaires des trains compatibles avec l'heure de convocation, cartel avec les contacts en cas de problème, trajets éventuellement en cas de difficulté mentale ou handicap physique,...).

Et bonne nouvelle pour les demandeurs d'asile et leurs familles ! Il y a depuis quelques mois l'ouverture de OASIS, structure d'accueil gérée par JRS Welcome et la Croix-Rouge Française, à 5 mn de l'OFPPRA, ouverte entre 8h30 et 16h, à leur disposition : petite halte agréable avec de quoi se restaurer, se reposer, jouer, discuter, etc. De plus, une équipe mobile de bénévoles en gilet coloré est disponible devant l'OFPPRA aux alentours des heures de convocation et de mi-matinée : ils peuvent ramener le demandeur d'asile qui le souhaite à la halte au sortir de son entretien puis le raccompagner à la gare du RER Val de Fontenay.

### ❖ OBSERVATIONS D'AUDIENCES À LA CNDA

En début d'année 2024, l'association d'avocats ELENA a souhaité organiser une campagne d'observations d'audiences à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'asile). Cette campagne a été pilotée par Pierre Nicolas de JRS (Jesuit Refugee Service) et quelques membres du GAS ont participé et assisté à plusieurs audiences de la CNDA (environ une vingtaine).

Les premières fois, il fut souvent difficile de rentrer, alors que les audiences sont publiques. Les vigiles du service de sécurité gèrent l'entrée ; soit, c'est une heure d'entrée des demandeurs d'asile et ils nous disent que ceux-ci sont prioritaires, soit il n'y a personne et l'entrée est bloquée. En insistant et en précisant qu'on vient assister aux audiences, ce problème s'est progressivement réglé.

On ne peut pas assister aux audiences à huis clos (normal) mais c'est difficile de trouver le début d'une audience. On n'a donc pas vraiment pu choisir.

Les rapporteurs nous ont semblé, la plupart du temps, très bons. Ils résument le dossier du demandeur d'asile, suggèrent les points à préciser et les documents de référence sur le sujet abordé.

Les interprètes sont très variables : certains parfaits et empathiques, d'autres parlant mal français, parfois plus mal que le demandeur d'asile, ce qui peut provoquer un clash.

Les avocats, c'est très inégal (notamment en temps de travail !). Certains n'ont pratiquement pas préparé leur intervention (ce qui pose question et confirme le fait que le GAS fasse appel à des avocats connus du GAS). D'autres sont très bons et mettent bien le doigt sur le groupe (répertorié par la convention de Genève) dont fait partie le demandeur d'asile, ce qui justifierait une décision positive. En fait lors de l'audience, c'est la décision de l'OFPPRA qui est contestée et certains avocats s'en prennent directement à l'OFPPRA.

Les juges et assesseurs (quand l'audience n'est pas à juge unique) : ils semblent en général assez compétents sur la situation dans le pays concerné. Souvent tout à fait polis mais insidieusement, parfois, ils discréditent le récit du demandeur d'asile. C'est cela que l'association Elena voulait dénoncer.

Souvent, en sortant d'une audience, on a eu une impression de malaise, due, entre autres, au caractère plus superficiel qu'à l'OFPPRA de l'audience et aux remarques.

La plupart des décisions sont négatives, même si on a eu l'impression que le demandeur d'asile a été bien compris et écouté. Souvent, on a eu l'impression qu'elles étaient prises avant l'audience.

De toutes manières, ce fut pour nous une expérience très intéressante et enrichissante. Mais encore plus qu'à l'OFPPRA, on a une impression de loterie pour le statut accordé au demandeur d'asile et cela est révoltant.

### ❖ **AGIR ET L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS : UN DISPOSITIF ESSENTIEL MAIS EN DEMI-TEINTE**

Le programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés) a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur, pour faciliter l'intégration des réfugiés en France en leur offrant un accompagnement vers l'emploi et le logement. Il repose sur un guichet unique départemental, garantissant un parcours structuré et sans rupture (obtention de la protection internationale en année N - année en cours - ou N-1.).

Selon une étude publiée le 13 décembre 2024, 17 % des bénéficiaires ont vu leur situation professionnelle s'améliorer, et 20 % ont constaté une amélioration de leurs conditions d'hébergement. Ces progrès dépendent de plusieurs facteurs : la durée de participation au programme, l'origine des personnes réfugiées, le type d'accompagnement et le genre. Par exemple, les hommes venant de pays francophones et engagés depuis plus d'un an ont plus de chances de voir leur situation progresser.

Cependant, des difficultés majeures subsistent. Le programme AGIR n'est pas encore déployé sur l'ensemble du territoire, ce qui entraîne des inégalités dans l'accès à l'accompagnement. De plus, les critères d'entrée sont stricts, limitant l'accès à certaines personnes. Cette réalité est particulièrement frappante en Île-de-France, où les besoins sont pourtant énormes.



Du point de vue du GAS, AGIR était une avancée essentielle. Depuis plus de 40 ans, notre association accompagne les bénéficiaires de la protection internationale sur ces questions ; voir enfin les pouvoirs publics reconnaître ce besoin a été un espoir. Mais, très rapidement, le programme a été restreint : quotas de bénéficiaires de la protection internationale, critères de priorité trop rigides, manque de coordination entre les différents AGIR.

- AGIR 75 et 94 ont été fermés plus d'un tiers de l'année, faute de places.
- Le 93 (Seine-Saint-Denis), où les besoins sont immenses, n'a toujours pas ouvert.

Par ailleurs, les critères de sortie d'AGIR ont été assouplis, ce qui pose question.

Désormais, un emploi ou un hébergement temporaire suffit pour sortir du programme, alors qu'au départ, les deux étaient exigés pour garantir une intégration stable.

Nous avons voulu croire à AGIR, mais nos craintes se sont confirmées. Il est urgent que le droit commun prenne aussi le relais. Il est temps que les départements mettent en place de véritables dispositifs d'accompagnement en 2025. Ce sujet est au cœur d'un groupe de travail inter-associatif auquel nous participons, car l'intégration ne peut pas être un parcours d'obstacles permanent.

## ❖ L'AMBIANCE GAS : UN CONCEPT ?

Adaptabilité, accueil, disponibilité, cohésion, consensualité, réactivité.

Nous, les professionnels et les bénévoles du GAS, accueillons un public particulièrement meurtri. Meurtri par les événements de la vie dans les pays d'origine, mais aussi par les dangers et drames de trajets d'exil innommables, puis avec l'arrivée sur notre territoire, par la cohorte de difficultés de toutes sortes entraînant désillusion, solitude, incompréhension, angoisse, désespoir, troubles psychiques, ... Les dysfonctionnements et attentes administratives inexcusables, les conditions d'accueil inexistantes ou inadaptées, les démarches administratives particulièrement et sciemment complexifiées mettent à rude épreuve les personnes exilées.

C'est ici, dans nos modestes mais chaleureux locaux, que nous essayons d'accueillir au mieux notre public de prédilection, et ce sont la fusion et la complémentarité de nos deux équipes qui le permettent.

Les professionnels travaillent dans divers domaines (juridique, comptabilité, logement, maintenance pour le mobilier solidaire et les brocantes, entretien travaux) avec des salariés fixes et de jeunes stagiaires juridiques en rotation tous les 5/6 mois : ça bouge !! Ces derniers, qui ont des connaissances diversifiées selon leurs études et leurs parcours de vie, mettent rapidement la main à la pâte du fait des besoins du public, et savent aussi solliciter les bénévoles pour d'autres compétences et leur expérience .

Les bénévoles, eux, sont un peu tout terrain avec une fourchette d'âges allant de 25 à 95 ans (le GAS, ça conserve !!), les plus jeunes étant en activité professionnelle, mais chacun peut trouver sa place ou proposer un projet en adéquation avec les valeurs du GAS. Ainsi, certaines activités incombent uniquement aux bénévoles comme les permanences téléphoniques quotidiennes, les deux permanences d'accueil hebdomadaires, l'accompagnement dans les démarches de la demande d'asile, le tri des choses récoltées pour l'installation des personnes réfugiées et les brocantes trimestrielles. D'autres activités sont partagées avec les professionnels comme la recherche d'emploi/formation, l'accompagnement des familles dans leur logement et vers le relogement, l'orientation de santé des personnes, le mobilier solidaire etc. mais aussi l'information du matériel, les relations avec les partenaires locaux, militants, ou autres.

Chacun peut apporter un peu de soi, de l'écoute, de l'énergie et de la bienveillance pour une société d'accueil, de liberté et de partage mais rien n'étant acquis, tout est une création quotidienne : Il y a de quoi faire !!



### ❖ LES PERMANENCES AU CŒUR DE LA VIE DU GAS

Les mardis et jeudis soir, c'est la permanence du GAS : la porte est ouverte. Chacun, chacune - personne en demande d'asile, réfugiée, ou migrante quel que soit son statut - est reçu sans rendez-vous. Les personnes arrivent parfois dès le début de l'après-midi, mais le pic est souvent vers 18 heures. Selon les jours, on reçoit 15 ou 40 personnes, souvent accompagnées d'enfants. Chaque personne, en arrivant, prend un ticket avant de monter et de s'installer à l'étagé, dans l'espace d'attente.

Nous sommes en général quatre « permanenciers ». Les bénévoles s'inscrivent librement sur un planning en ligne, selon la fréquence qui leur convient. Moi, personnellement, c'est le jeudi, presque tous les jeudis.

J'arrive généralement en avance, vers 16 heures 30. Il y a déjà du monde qui attend, certains depuis deux heures. Dès qu'un bureau est libre, je m'y installe, je prépare le matériel : le classeur de documentation et les fiches de liaison. Parfois, je commence sans attendre la personne en binôme avec moi, qui arrivera plus tard.

On appelle les personnes à tour de rôle, en fonction de leur ordre d'arrivée. Les tickets ne servent qu'en cas de contestation, mais c'est très rare. En général, il règne une grande courtoisie dans l'espace d'attente.

Nous recevons la première personne. Je l'invite à s'asseoir et à se mettre à l'aise. Je lui demande d'abord si elle vient pour la première fois, car de cela dépend le type de fiche que nous devons remplir. Puis je lui demande ce qui l'amène ici, en quoi nous pouvons l'aider. Je lui explique que nous ne sommes que des bénévoles, que ce n'est pas nous, mais une juriste, qui pourra effectuer les démarches que nécessite sa situation, et qu'on lui proposera un rendez-vous dans un délai en général de deux mois (sauf urgence avérée). Les personnes sont parfois un peu contrariées de ce délai, certains essaient de négocier ; alors, je montre la salle d'attente, pleine de gens qui sont dans la même situation - à chacun son tour !

Les situations se succèdent, parfois simples et parfois complexes et douloureuses. Voici le récit d'une soirée type.

Le premier accueilli est par exemple un réfugié guinéen qui a besoin d'un document de circulation pour se rendre au Sénégal et se marier. Je l'informe qu'il doit également solliciter un certificat de capacité à mariage s'il veut pouvoir faire inscrire ce mariage sur son livret de famille OFPRA. Je remplis la fiche de liaison et je le félicite pour ses futures noces.

La personne suivante, qui est déjà venue pour une réunification familiale, vient de recevoir un refus de visa, sous un prétexte absurde. Nous la rassurons : dans ce genre de situation, les recours ont presque toujours une issue positive. Mais c'est une urgence : il y a un délai d'un mois à partir de la réception du courrier pour déposer ce recours. Ce sera fait.

Vient ensuite une jeune femme somalienne, enceinte de cinq mois et à la rue. Nous lui indiquons quelques pistes de dépannage d'urgence pour les nuits à venir, mais ensuite ? J'indique sur la fiche qui sera transmise à la responsable logement à quel point la situation est dramatique. Nous nous sentons impuissants et nous en avons le cœur serré.

Arrive une femme en situation irrégulière, déboutée du droit d'asile il y a quelque temps déjà, et qui cherche du travail ; ou encore, un homme titulaire d'un titre de séjour profes-

sionnel et qui voudrait faire venir sa famille dans le cadre d'un regroupement familial. Le GAS, qui ne s'occupe que des réfugiés et demandeurs d'asile ne peut pas traiter leur demande : nous les adressons alors à une autre organisation - CIMADE ou GISTI.

La permanence bat maintenant son plein. La salle est bondée, parfois certains doivent attendre en bas. Les enfants courent partout, ils sont un peu énervés : on les comprend, cela fait deux heures qu'ils attendent, et il faudra encore compter le trajet de retour. Heureusement, il y a à leur disposition des livres et des jouets (dont la durée de vie est parfois écourtée !). Si la maman doit s'éloigner pour changer le petit frère, ou préfère être seule pour l'entretien, il y aura toujours du monde pour s'occuper des enfants. Parfois, l'espace d'attente ressemble à un village, un village multiculturel, à la fois guinéen et afghan, congolais et tibétain !

La jeune femme somalienne reçue tout à l'heure n'est pas repartie tout de suite, malgré la fatigue et l'incertitude de la nuit à venir. Elle accompagne maintenant une compatriote rencontrée ici-même et pour qui elle s'efforce de jouer le rôle d'interprète. Les solidarités se nouent aussi dans cet espace !

Il y a bien des situations douloureuses. Un réfugié soudanais se présente pour un regroupement familial. On lui explique que le processus sera long : au délai pour obtenir un rendez-vous au GAS s'ajoute les longs mois que durera la procédure. L'homme dit que son épouse est toute seule dans un camp au Tchad, sans parler la langue, sans personne pour la soutenir. Il l'appelle tous les soirs sur WhatsApp. En pensant à la situation de sa femme, l'homme ne peut retenir ses larmes.

Il y a cette femme dont les enfants sont seuls au pays, car la personne à qui elle les avait confiés (sa mère, sa sœur) est décédée. En apprenant que le processus de réunification durera peut-être un an, elle est submergée par les pleurs.

Il y a ceux qui viennent pour établir leur demande d'asile, au terme d'un douloureux chemin d'exil.

Parfois, avant de faire venir la personne suivante, nous avons besoin d'une pause de quelques minutes pour parler entre nous et évacuer la charge émotionnelle.

Il y a les bonnes nouvelles : les personnes qui viennent de recevoir la décision positive de l'OFPRA (ou de la CNDA) et qui vont devoir faire les démarches pour leur titre de séjour et leurs droits sociaux ; il y a ceux dont les enfants viennent d'arriver dans le cadre de la réunification familiale et qu'il va falloir inscrire à l'école et ensuite loger plus confortablement. Que de difficultés en vue, mais des difficultés heureuses !

Il y a aussi ceux (et surtout celles), réfugié.e.s en situation précaire ou demandeurs d'asile, pour qui la détresse physique ou psychique est telle que l'accompagnement du GAS ne suffira pas. Il faut orienter la personne vers des structures de soin (COMEDE ou Centre Primo Levi). Heureusement, il y a souvent parmi les permanenciers quelqu'un, médecin ou psychologue « dans le civil », qui est là et peut mieux que nous gérer cette situation.

Vient enfin le moment où, étant sorti du bureau pour chercher la personne suivante, on constate qu'il n'y a plus personne. Parfois il n'est que 19h30, parfois beaucoup plus tard. Alors, on classe les fiches selon le destinataire et l'urgence, on range les documents, et on débriefe un peu.

Puis chacun repart, souvent fatigué d'avoir été le réceptacle de tant d'espérances et tant de détresses, mais heureux d'avoir fait vivre pendant trois heures les beaux noms d'Accueil et de Solidarité.

## ❖ L'INVISIBILISATION DES ÉTRANGERS PAR LA DÉMATÉRIALISATION

Remplir un formulaire papier, attendre de longues heures devant la préfecture pour déposer son dossier, ou obtenir ses papiers ... tout cela est terminé avec le nouveau téléservice « Administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF), en deux-trois clics vous pouvez déposer ou renouveler votre demande de titre de séjour, demander un document de voyage ou changer de préfecture.

Voilà les promesses faites par le gouvernement en 2020 : tout dématérialiser pour tout simplifier et accélérer. Or, cinq ans après la mise en place de la plate-forme, ces engagements sont loin d'être tenus et les atteintes aux droits des étrangers se multiplient. Dans son rapport sur l'ANEF du 11 décembre 2024, le Défenseur des droits dénonce « une dématérialisation à l'origine d'atteintes graves et massives au droit des usagers ».

Au GAS nous sommes tous les jours témoins des difficultés et des atteintes causées par ce téléservice. Dans un premier temps, ce sont les personnes qui n'ont pas accès aux outils numériques qui sont le plus affectées, puis celles qui ne maîtrisent pas le français puisque aucune traduction du site n'est proposée. Pour elles, l'article R.431-2 du CESEDA prévoit que « les personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer elles-mêmes le dépôt en ligne de leur demande bénéficient d'un accueil et d'un accompagnement leur permettant d'accomplir cette formalité. » Cependant, la mise en place de Centre de Contact Citoyen (CCC) et des Points d'Accueil Numérique (PAN) pour pallier le téléservice ne sont tout simplement pas efficaces, leur accès est très difficile, et le personnel présent n'est pas toujours très compétent. Il est également possible d'appeler l'ANEF mais mieux vaut être patient car il faut bien 30 minutes pour que quelqu'un vous réponde.

Le GAS tente de pallier ces défaillances mais reste impuissant face à la multiplication des incidents techniques tels que les problèmes d'identification, la maintenance du site, l'impossibilité de charger les documents,... Et même lorsque ces difficultés sont surmontées, les demandes de documents complémentaires ou la clôture du dossier sans raison viennent retarder le délai de traitement de la demande.

Le problème le plus récurrent et le plus problématique que nous rencontrons en ce moment est la non-délivrance ou le non-renouvellement de l'attestation de prolongation d'instruction (API). En effet, la plupart des personnes avec qui nous avons fait une demande de titre de séjour reviennent vers nous plusieurs semaines après car elles n'ont pas reçu de codes ANEF et n'ont toujours qu'une confirmation de dépôt qui ne permet ni d'ouvrir les droits sociaux ni de travailler. Alors la chanson se répète, nous envoyons un message à l'ANEF et à la préfecture avec les captures d'écran des problèmes rencontrés et les preuves que nous avons tout tenté, notamment en utilisant un formulaire de demande sur démarches simplifiées. A l'exception d'une ou deux préfectures, nous n'avons jamais de retour. Notre dernière solution est alors de transmettre le dossier à une avocate, si nous sommes dans



un délai de quatre mois, l'avocate peut tenter un référé mesures utiles, cependant les juges sont de plus en plus réticents à reconnaître une urgence.

La mise en place de l'ANEF a conduit à une invisibilisation des usagers, les services préfectoraux se cachent derrière leurs écrans et n'apportent aucune solution concrète. Il est grand temps que le système soit réformé afin que chaque étranger puisse voir ses droits respectés.



### ❖ LA RÉUNIFICATION FAMILIALE : AU GAS VOUS AVEZ SONNÉ À LA BONNE PORTE!

Au GAS, la principale demande d'accompagnement concerne la réunification familiale. Nous sommes l'une des rares associations à aider les familles réfugiées à se retrouver, et nous le faisons pour un public large. Contrairement aux centres d'hébergement du dispositif national d'accueil, qui n'accompagnent que leurs propres bénéficiaires.

En effet, cette démarche est souvent jugée trop longue, certains gestionnaires refusant d'accueillir les familles, ou les intervenants sociaux manquant de formation pour la prendre en charge.

Avec plus de 600 000 personnes placées sous la protection de l'OFPPA, dont 70 000 nouvelles personnes protégées en 2024, il est évident que le besoin de retrouver ses proches et de les mettre à l'abri en France est une priorité absolue, au même titre que le logement ou l'emploi.

Pourtant, la réunification familiale est trop souvent reléguée au second plan : manque d'informations, peu de structures compétentes, délais interminables, obstacles administratifs, et parfois même des exigences illégitimes imposées par les travailleurs sociaux comme l'obligation d'avoir un emploi ou un logement.

Or, il est essentiel de rappeler qu'aucune condition de ressources ou de logement n'est exigée pour la réunification familiale ! Le législateur a voulu faciliter ces retrouvailles, considérant que les familles restées au pays peuvent être en danger. Certaines personnes doivent en revanche passer par le regroupement familial OFII, notamment celles qui se sont mariées après l'obtention de leur statut et les mineurs accompagnés souhaitant faire venir leur fratrie. Cette procédure, plus stricte, impose un logement et des ressources adaptées, ce que nous dénonçons comme une injustice pour ces familles mixtes. En effet, ces familles ont souvent des enfants en France, mais aussi d'autres restés au pays, et la grande taille de leur foyer rend l'accès à un grand logement adapté quasiment impossible, surtout en Île-de-France.

En 15 ans d'accompagnement, j'ai vu peu de réelles avancées. Les mêmes blocages persistent : des refus de visa en raison de soupçons de fraude ou du manque de documents concernant l'autre parent. Pourtant, nous savons que, malgré ces refus, les familles finiront par arriver... mais au prix d'une longue et éprouvante bataille judiciaire devant le tribunal administratif de Nantes. Aujourd'hui, les délais atteignent 18 mois, une attente marquée par la souffrance, l'angoisse, la colère et l'incompréhension des proches restés au pays (parfois un faux sentiment ressenti par les familles pensant à tort que le membre de famille en France ne ferait pas tout son possible...). Certaines familles n'auront malheureusement jamais la chance de se retrouver (nous sommes témoins chaque année de décès). C'est cruel !

Le juge devient alors la seule issue. C'est lui qui, dans la majorité des cas, rétablit les droits des familles. L'administration française reconnaît pourtant elle-même les problématiques liées aux documents d'état civil, mais ce sont encore les personnes bénéficiaires de la protection internationale qui en subissent les conséquences. Elles ne fabriquent pas de faux documents, mais se voient remettre des papiers officiels contenant de fausses informations par leurs propres administrations :

- Les Talibans confisquent les anciens passeports et délivrent de nouveaux documents en ajoutant deux ans à l'âge des garçons.
- La Mauritanie impose une fausse ville de naissance dans le pays pour accorder un passeport, même si l'enfant est né au Sénégal.
- L'administration guinéenne ne respecte pas ses propres procédures pour l'établissement des actes d'état civil.
- Les mères isolées doivent fournir un jugement de délégation d'autorité parentale, y compris lorsqu'elles n'ont plus aucun contact avec le père ou qu'elles ont fui des violences.

Face à ces blocages, le GAS reste l'un des rares endroits où les familles peuvent être reçues sans rendez-vous lorsqu'elles sont en détresse.

Deux ans après le dépôt de la demande, les familles arrivent enfin ! Quel bonheur et quel sens magnifique à ce travail ! Pourtant, toute cette attente et cette souffrance pourraient être évitées.

Mais une nouvelle bataille commence alors : rattacher la famille aux administrations, gérer l'ANEF, accéder à un logement... L'obtention du statut de réfugié, censée être un soulagement, devient souvent une courte trêve avant d'autres obstacles. Le GAS est là, toujours aux côtés des personnes, pour défendre un accompagnement global.

Avec ma collègue Lucie (et auparavant Axelle, Micaela, Jennifer puis Eglantine), nous formons une équipe soudée. Les dossiers glissent d'un pôle à l'autre : après la joie des retrouvailles, la question du logement se pose immédiatement, parfois même avant l'arrivée des proches. Heureusement, le logement n'est pas une condition préalable à la réunification familiale, mais une fois réunies, ces familles ne bénéficient d'aucune solution adaptée.

C'est là que le pôle logement prend le relais pour leur permettre de reconstruire leur vie en toute dignité.



*Mr a mis plus de 2 ans de bataille juridique (parcours classique de très nombreux réfugiés suivis au GAS) avant d'avoir le bonheur de tous se retrouver ensemble en France !*

## CONTENTIEUX

### ❖ ACTION EN RECONNAISSANCE DE DROITS SUR LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

En septembre 2024, le Gisti et le GAS ont rejoint une action menée par la Cimade devant le tribunal administratif de Nantes pour faire reconnaître le droit à un traitement des demandes de réunification familiale dans un délai raisonnable, inférieur à neuf mois.

Les principaux obstacles sont l'accès aux consulats, surtout en cas d'ambassade à activité réduite (Afghanistan, Soudan, Haïti...), la lenteur de l'instruction des visas, et les recours en cas de refus, avec un taux d'annulation élevé (près de 50 %).

Face à ces dysfonctionnements, la Cimade a adressé une demande au Premier ministre et aux ministres concernés le 1<sup>er</sup> mars 2024 afin que des mesures d'organisation et réglementaires soient prises pour pallier la carence systémique de la procédure de réunification familiale prévue à l'article L.561-2 du Ceseda.

L'absence de réponse ayant entraîné un refus implicite, un recours a été déposé devant le tribunal administratif de Nantes, soutenu par le Gisti et le GAS.

### ❖ L'ACCÈS AU LOGEMENT SUITE À UNE RÉUNIFICATION FAMILIALE : UNE ÉTAPE COMPLEXE

L'arrivée d'une famille dans le cadre d'une réunification familiale est souvent un moment difficile, marqué par plusieurs défis administratifs, sociaux et logistiques.

L'un des principaux obstacles réside dans l'ouverture des droits des membres de la famille. Selon la situation, certaines personnes peuvent être confrontées à des procédures longues et fastidieuses pour obtenir un titre de séjour. Cette attente administrative peut entraîner des périodes de précarité, où la famille se retrouve dans une situation d'incertitude juridique, ce qui complexifie encore plus leur situation. L'accès à certains droits sociaux et aux services publics (santé, aide au logement, etc.) dépend de l'obtention de ce titre de séjour.

La confirmation du dépôt de sa demande est le premier document que les membres majeurs de la famille obtiennent sur le territoire. Sur cette attestation est inscrit noir sur blanc que ce document "ne constitue pas une preuve de régularité de séjour et ne permet pas l'ouverture de droits associés à un séjour régulier", laissant ces personnes dans un flou administratif pendant plusieurs mois...

### ❖ FOCUS SUR LA SUROCCUPATION.

Le relogement constitue un autre défi majeur. Les familles peuvent avoir du mal à se loger en raison des critères d'éligibilité pour les aides au logement et de la difficulté à accéder à des logements sociaux. Le manque d'infrastructures adaptées et la pénurie de logements disponibles rendent le processus de relogement encore plus difficile et peuvent prolonger la période de précarité, particulièrement en Ile-de-France.

La réunification familiale implique la réactualisation de toutes les démarches déjà entreprises. En effet, la modification de la composition familiale ne peut se faire avant l'arrivée sur le territoire des autres membres de la famille. De plus, ce changement n'est pas automatique. Pendant plusieurs mois, les personnes majeures ont des confirmations de dépôts. La situation familiale est donc partiellement actualisée. Dans la plupart des cas, les personnes se retrouvent dans une situation de suroccupation pendant plusieurs mois voire plusieurs années.

**La suroccupation dans un logement** désigne une situation où le nombre de personnes vivant dans un logement dépasse les limites recommandées en fonction de sa taille et du nombre de pièces disponibles. Par exemple, le Code de la construction et de l'habitation préconise un minimum de 25m<sup>2</sup> pour 3 personnes. Cette suroccupation peut avoir des conséquences négatives sur la qualité de vie des ménages. Elle entraîne souvent un manque d'intimité. De plus, l'espace réduit peut impacter la santé physique et mentale des habitants, affecter la scolarité des enfants et entraîner une surconsommation des ressources comme l'eau ou l'énergie

## CHIFFRES CLÉS

En France **1 098 000** personnes sont privées d'un logement personnel (sans domicile fixe, habitation de fortune, hébergement contraint chez une tierce personne,...) dont **330 000** personnes sans abri.

Plus de **4.2 millions** d'individus sont mal-logés selon le rapport de la Fondation pour le logement des défavorisés.

En Ile de France la situation est plus que tendue. Malgré cela, **74 millions** d'euros de subvention attribués au logement ont été suspendus en décembre 2024. Cela va avoir pour conséquence directe un retard ou une annulation dans la construction de logements sociaux.

La majorité de ces chiffres révèle une détérioration de la situation. Le nombre de personnes sans-abri a triplé depuis 2001.

## ❖ L'IMPOSSIBILITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'HÉBERGEMENT D'URGENCE.

L'accès à un hébergement d'urgence est prévu par l'article L345-2-2 du CCH selon lequel toute personne doit bénéficier d'un dispositif d'hébergement d'urgence. En outre, ce droit est considéré comme une liberté fondamentale depuis une décision du Conseil d'Etat de 2012<sup>1</sup>. Par conséquent, ce droit est directement invocable devant les tribunaux.

Les personnes accompagnées par l'association sont domiciliées dans toute l'Île de France, et parmi elles, plus de 33% sont sans domicile fixe et sans accompagnement. Malgré le droit en vigueur et les recours à notre disposition, nous sommes confrontés à de nombreux défis. En effet, l'accompagnement de droit commun est tombé en désuétude face à des coupures budgétaires majeures et des politiques publiques de plus en plus frileuses. Il en revient ainsi aux associations de combler ce désintérêt. Toutefois, nos démarches étant purement juridiques, sans accompagnement social, elles sont très souvent peu efficaces. Les recours DAHO que l'on constitue ne sont effectifs qu'avec un suivi social comprenant une fiche SIAO. Le SIAO est une plateforme permettant l'orientation vers de l'hébergement. Beaucoup d'associations, comme la nôtre, n'ont aucun accès. Dépassant notre cadre d'action, nous devons très souvent faire des réorientations, pour la majorité ignorées par les structures d'accompagnement du droit commun.



## ❖ LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE : UNE RÉALITÉ DISCUTABLE

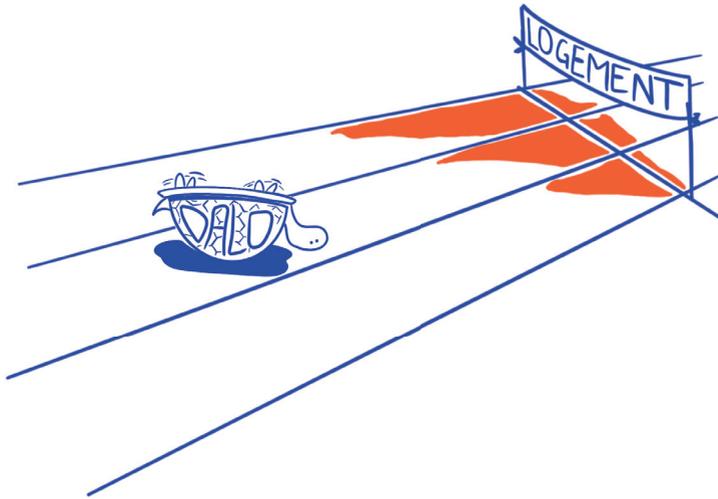
Introduit par une loi du 5 mars 2007, le droit au logement opposable (DALO) prévoit une reconnaissance d'un droit à un logement décent et pérenne aux personnes qui ne peuvent y accéder ou s'y maintenir par leur propres moyens. En effet, ce recours permet de demander à une commission de reconnaître dans les 3 mois une personne prioritaire sur une demande de logement social, pour qu'en cas de réponse positive, la préfecture soit tenue de proposer un logement dans les 6 mois suivant la décision.

En 2023 seulement 37,3% des demandes de priorité DALO ont abouti à une décision favorable de la commission d'attribution DALO.

1- CE, 10 fev. 2012, M. Karaloco F. c. Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, req. n°356456

Les outils à notre disposition, face à la crise actuelle du logement, sont de plus en plus limités. Avec plus de 30 personnes accompagnées par semaine à deux, ainsi que notre participation au comité de veille DALO proposé par la FAS, nous soulignons de plus en plus de pratiques illégales, restreignant encore plus l'accès à la priorité DALO.

D'une part, certaines commissions d'attribution ne renvoient pas leur décision de rejet, privant ainsi les personnes de tout recours. D'autre part, de plus en plus de préfectures ne logent pas dans les délais impartis, nous contraignant à multiplier les lettres à la DRIHL et à exercer des recours en injonction ainsi que des recours indemnitaires, prolongeant ainsi l'attente des personnes pourtant reconnues prioritaires.



### ❖ UN NOUVEAU PROJET DU GAS POUR LES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (TEH)

*L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes<sup>2</sup>.*

Les victimes de la TEH sont vulnérables. Elles sont fragilisées sur le plan social, économique, psychologique, sanitaire et juridique. Cette vulnérabilité à des dimensions multiples qui doivent être prises en compte dans l'accompagnement de ces personnes. De nombreuses recherches<sup>3</sup> mettent en lumière des obstacles et des défis importants exposant des victimes de la traite au risque de ré-exploitation, mais aussi la nécessité d'accéder à un hébergement ou un logement afin de sortir du réseau de traite.

2 - Article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

3- Par exemple, projet TRIPS, mis en œuvre depuis janvier 2020, Forum réfugiés

Dans ce contexte et depuis peu, un lien s'est tissé entre le Groupe Accueil Solidarité, le foyer AFJ et le CCEM (Comité contre l'esclavage moderne), deux associations dédiées au public TEH. Nous avons trouvé, après de nombreux échanges sur nos pratiques respectives, un partenariat visant à proposer des logements pour les personnes étrangères victimes de traite. Les deux associations, CCEM et Foyer AFJ, orientent vers l'intermédiation locative du GAS. Par la suite, notre association accompagne dans l'accès aux droits. Ce public est orienté uniquement sur nos logements parisiens. Le GAS a actuellement 18 logements dont 5 à Paris.

L'intermédiation locative du GAS abrite 49 personnes.

Les logements sont en diffus dans plusieurs départements d'Ile de France dont le 75, 91, 92, 93, 94 et le 95.

**Le GAS assure également des rendez-vous pour les déclarations des revenus pour la première fois en ligne (accessible via votre Espace Particulier sur le site : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)) ou avec un formulaire transmis par voie postale aux centres des impôts du lieu de domicile. Le GAS assure également la vérification des informations pré-remplies par l'Administration fiscale ainsi que les modifications ou compléments d'informations concernant la composition de la famille (regroupement familial ou mariage) et les retenues d'impôts opérées par les employeurs sur les salaires.**

### ❖ L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, UNE DES MISSIONS DU GAS

Un statut et des droits pour soi et sa famille, un logement, un emploi : c'est le triptyque pour se construire une vie en France. Aussi, le GAS, dans son approche globale de l'accompagnement des BPI, s'efforce-t-il de répondre à leurs besoins en matière d'accès à l'emploi.

Les freins à l'emploi pour les BPI sont nombreux : la langue bien sûr, et pour beaucoup l'illettrisme et l'illectronisme, la méconnaissance du marché du travail, mais aussi les problèmes de mobilité ou de garde d'enfants. Quant à ceux qui occupaient un emploi qualifié dans leur pays, la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise les obligent à redémarrer leur parcours à zéro.

Le GAS, qui est au contact direct des réfugiés et demandeurs d'asile et connaît leur situation globale, est bien placé pour identifier leurs besoins et les accompagner dans leur accès à l'emploi.

Le GAS est habilité en tant que prescripteur pour la plateforme des Emplois de l'Inclusion. Il peut orienter directement les BPI vers les structures d'inclusion par l'activité économique (SIAE). Ce dispositif permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail, d'une durée généralement limitée à 2 ans.

Le GAS est également le partenaire de différentes organisations et programmes, et notamment du programme LEVIER. Ce dernier est un programme de formation de 2 mois (cours de français professionnel, ateliers numériques, etc.), suivi d'un accompagnement individuel de 12 mois.

Au-delà de l'orientation vers des organismes et dispositifs spécifiques, les bénévoles du GAS interviennent également directement dans l'accompagnement vers l'emploi : élaboration du projet professionnel, rédaction de CV, identification d'offres et rédaction de lettres de motivation, recherche de formations professionnalisantes et inscription. L'accompagnement des BPI vers l'emploi exige de l'écoute, de la confiance réciproque et de la persévérance. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



## ❖ LE MOBILIER SOLIDAIRE DU GAS

Le GAS aide les réfugiés à obtenir un titre de séjour, à faire venir leur famille, à trouver un travail puis un logement durable. Mais équiper un logement vide quand on quitte un hébergement précaire peut être une étape délicate. D'où la recherche de dons de mobiliers et d'équipements pour rendre plus facile l'installation. D'abord restreinte au cercle des amis du GAS, la collecte s'étend maintenant à toute l'Île de France. Lors de déménagements, de travaux, etc, des particuliers nous contactent via le mail [mobiliersolidaire@gmail.com](mailto:mobiliersolidaire@gmail.com) ou par téléphone pour nous proposer du mobilier, de l'électroménager en état de marche, de la vaisselle, du linge de maison, etc. Attention, nous ne prenons plus les livres et nous n'avons jamais pris les vêtements.

Cette activité de distribution gratuite d'équipements a un franc succès auprès des réfugiés. Le bouche à oreille a fait qu'en général 2 à 3 familles sont reçues sur rendez-vous le samedi matin par 3 bénévoles du GAS et le jour même les équipements choisis sont chargés dans le camion et livrés par le chauffeur et son aide. C'est cette même équipe qui va collecter en Île de France, à leur domicile, les dons proposés par les particuliers.

Mais parmi les objets collectés, il y a aussi des jouets, des bibelots, des tableaux, des objets moins essentiels, plus exotiques ou parfois précieux. Tous ces objets alimentent nos 4 brocantes annuelles et l'argent récolté participe au financement de la collecte et de la distribution des biens d'équipement.

Mais une brocante c'est surtout un moment très convivial. Quelles que soient leurs activités au sein du GAS, les salariés et les bénévoles ont le plaisir de se retrouver lors d'une journée intense mais joyeuse. Et pour les habitants de Villejuif et des alentours, c'est une occasion de découvrir le GAS et ses activités et de chiner des objets parfois anciens, parfois très intéressants, triés et étiquetés avec soin par l'équipe expérimentée des brocanteuses.

## PROCHAINES BROCANTES SAMEDI 14 JUIN - 4 OCTOBRE - 6 DÉCEMBRE

Qu'est-ce que je peux trouver là-dedans ?

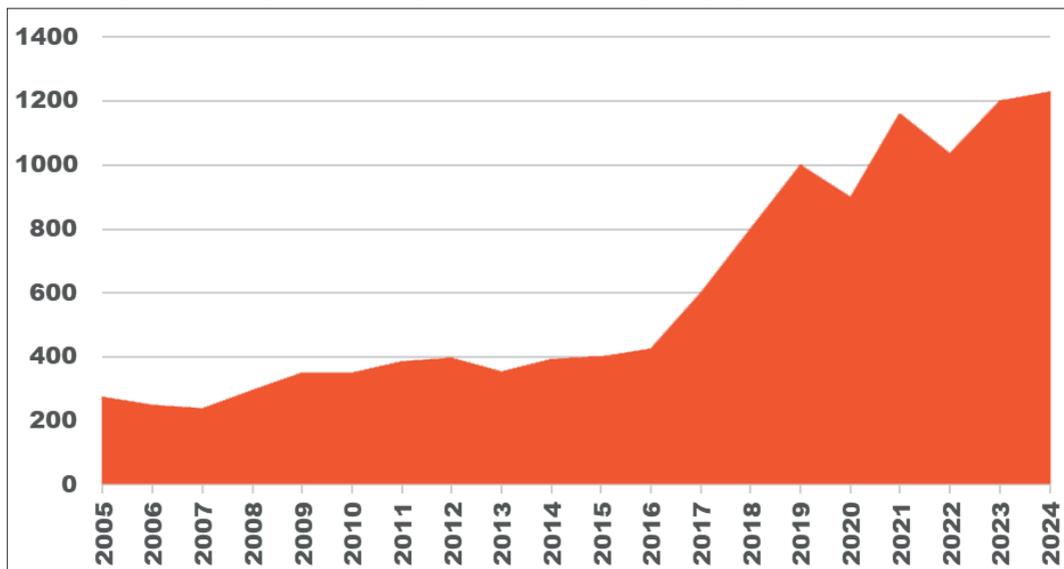




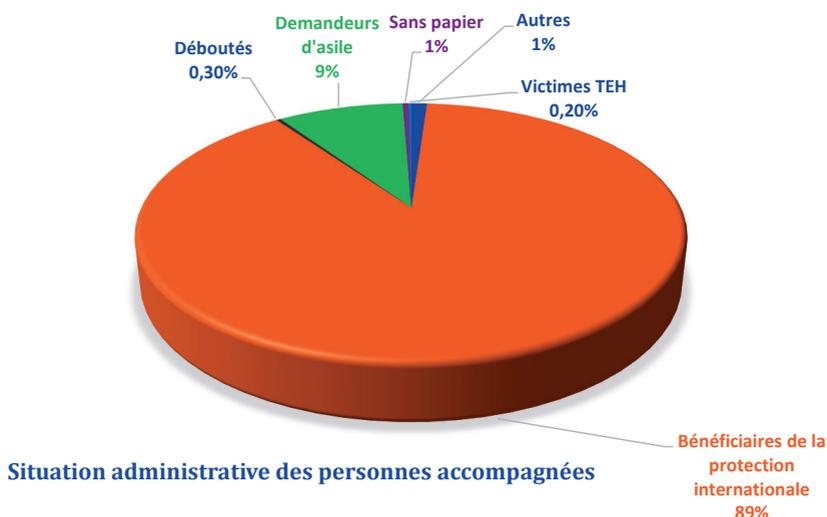


En 2024, le GAS a accompagné 1 230 ménages, ce qui représente un total de 3 800 personnes dont 2000 enfants, pour la plupart à l'étranger et en cours de procédure de réunification familiale. 39% des ménages étaient représentés par des femmes dont la moitié étaient isolées. 80% des personnes qui sont venues chercher de l'aide auprès du GAS en 2024 avaient entre 25 et 50 ans. 6% avaient plus de 50 ans et 5% moins de 25 ans.

## ❖ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES SUIVIS AU GAS

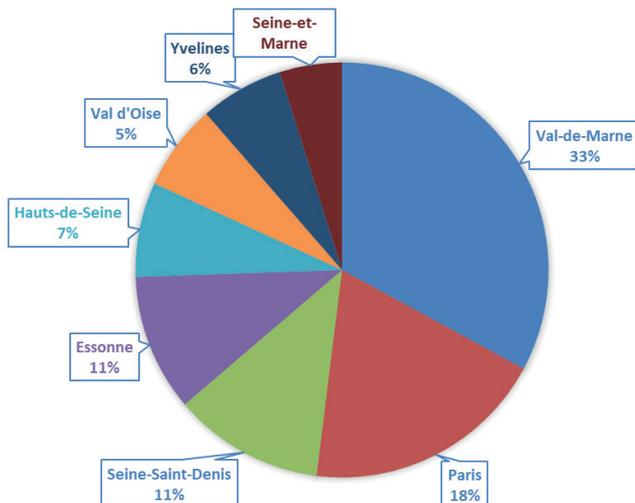


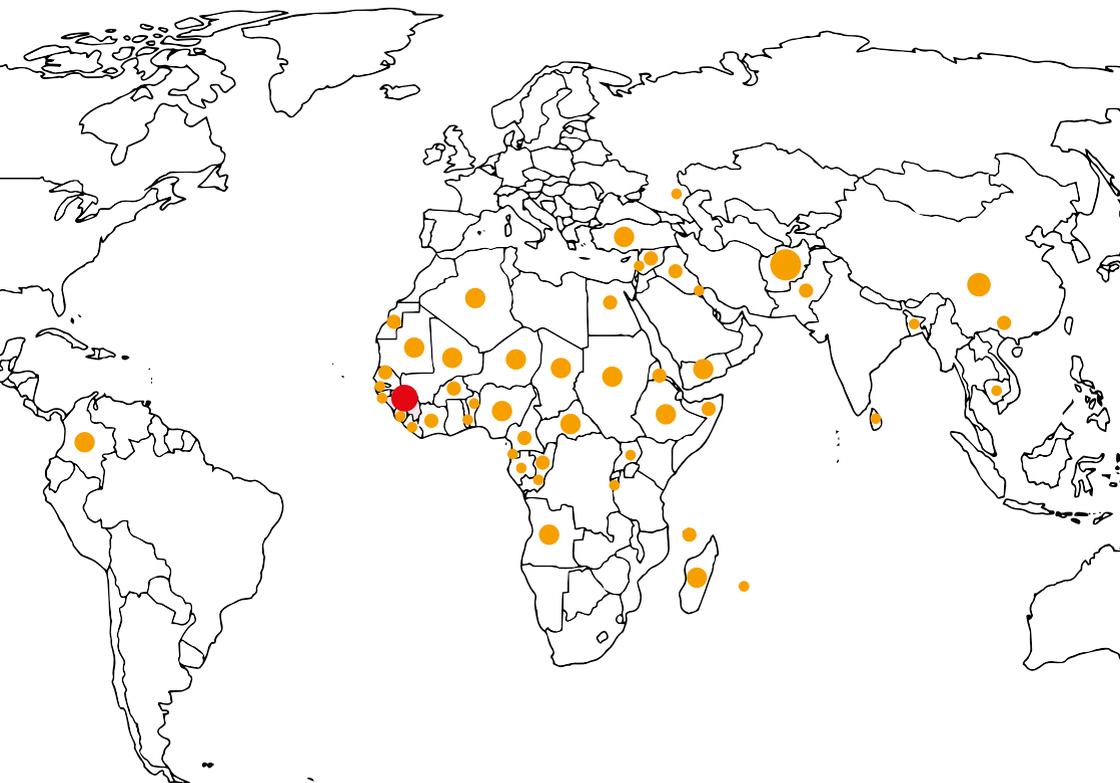
1097 ménages accompagnés étaient bénéficiaires de la protection internationale, 110 étaient en demande d'asile et le reste était dans une autre situation administrative.



La grande majorité des personnes que nous accompagnons réside en Ile-de-France. Toutefois, 4% proviennent d'autres régions françaises, exclusivement pour entamer des procédures de réunification familiale.

## DÉPARTEMENTS FRANCILIENS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES





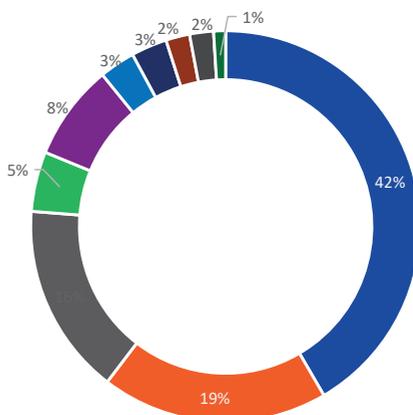
Pays d'origine des personnes accompagnées	
Guinée-Conakry	37%
Côte d'Ivoire	17%
Afghanistan	9%
Somalie	6%
Congo (RDC)	4%
Mauritanie	4%
Mali	4%
Soudan	2%
Sénégal	2%
Autres	15%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

En 2024, les équipes du GAS ont réalisé 1441 accompagnements ; 599 concernaient une procédure de réunification familiale, 276 des démarches liées au logement, 110 une demande d'asile, 26 un accompagnement vers l'emploi. De plus, 24 ménages ont été accompagnés dans les logements du GAS, en intermédiation locative, soit 51 personnes (21 femmes, 9 hommes et 21 enfants).

79 ménages ont bénéficié d'une aide à l'ameublement dans leur premier logement social, grâce à la générosité de plusieurs centaines de particuliers qui ont fait don de leurs meubles.

## Accompagnements réalisés en 2024

- Réunification familiale
- Accompagnement vers le logement
- Démarches en ligne TDS
- Mobilier solidaire
- Demande d'asile
- Chèques services FAP
- Droits sociaux
- Accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement dans le logement
- Naturalisation



## ❖ «L'ASILE EN TERRE HOSTILE : LIVRE NOIR SUR LES PRATIQUES ABUSIVES ET ILLÉGALES EN ÎLE-DE-FRANCE»

Le collectif Asile Île-de-France (dont le GAS est membre depuis 15 ans au moins) dresse, dans ce livre noir, un constat alarmant des pratiques illégales et abusives affectant les demandeurs d'asile dans la région francilienne. Depuis des années, les réformes successives restreignent les droits des personnes exilées, notamment avec la loi «Darmanin» de 2024 et le Pacte européen sur la migration et l'asile.

En Île-de-France, la situation est particulièrement critique : le manque chronique d'hébergements laisse une personne sur deux sans solution stable. Les expulsions de campements et la mise en place de SAS d'accueil temporaire, accentuées par les Jeux Olympiques de Paris, aggravent la précarisation des exilés et entravent leur accès

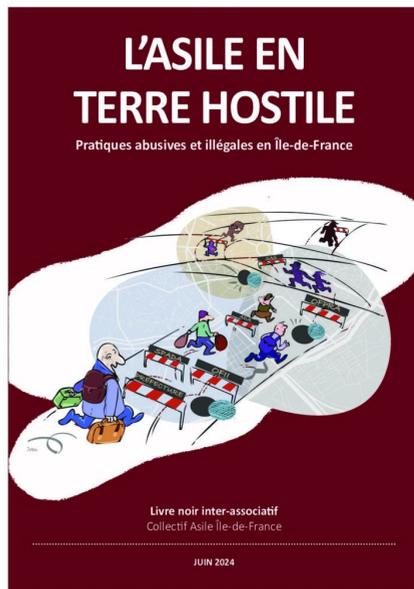
aux droits.



« Si on me demande le reproche principal que je fais à l'OFIL, c'est de prendre **systematiquement** des décisions de refus ou de cessation totale des CMA, **alors que le droit permet à l'OFIL de moduler cette décision.** »

Témoigne d'un avocat

Les associations constatent que ces difficultés ne sont pas nouvelles mais qu'elles s'aggravent avec le temps. Ce livre noir vise à documenter ces dérives et à interpeller les autorités sur l'urgence d'une politique d'accueil plus humaine. Il rappelle que derrière chaque chiffre et chaque réforme, il y a des vies brisées, des espoirs déçus et des droits fondamentaux bafoués.



Le rapport met en lumière des dysfonctionnements majeurs, comme les obstacles à l'enregistrement des demandes d'asile, les complexités de la procédure Dublin, la suppression des conditions matérielles d'accueil et l'insuffisance de l'accompagnement social. Il s'appuie sur des témoignages concrets de personnes exilées pour illustrer ces réalités et dénoncer une politique du non-accueil marquée par l'indifférence et la maltraitance.



« Ce qui est compliqué dans la procédure Dublin en Île-de-France, c'est que chaque préfecture fonctionne de manière différente. **Tu entres au royaume du discrétionnaire, de l'arbitraire** ; il y a des préfectures qui ne convoquent quasi jamais et d'autres qui convoquent toutes les semaines. »

Témoigne d'un membre d'une association qui œuvre pour les droits des personnes migrantes et exilées.

ARDHIS, ATMF, CEDRE - Secours Catholique, COMEDE, Dom'Asile, GAS, GISTI, La Cimade IDF, Solidarité Jean Merlin, Paris d'Exil, Watizat, ACAT, JRS.

### Le GAS poursuit son engagement au sein du collectif Villejuif Ville d'Accueil (VVA)

Le collectif VVA s'oppose à la surenchère discriminatoire à l'encontre des personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur statut. Le collectif regroupe le GAS, le MRAP, la LDH, RESF, le GISTI, l'Épicerie solidaire et la CGT.

Les différents partenaires du collectif VVA, dans la diversité de leurs philosophies et de leurs modes d'actions propres, affichent leur volonté de coordonner et amplifier leurs démarches, d'unir leurs forces pour informer, interpeller et construire une véritable citoyenneté de résidence.

Le collectif se réunit régulièrement pour coordonner ses actions. Au cours de cette année, il a notamment :

- Publié un **manifeste** ;
- Participé à des débats durant le Forum de rentrée de Villejuif, le 07/09/2024. A l'occasion de ce forum, la mairie a édité une **plaquette** de présentation du Collectif ;
- Animé des ateliers pour les enfants à la médiathèque de Villejuif les 20 et 25/11/2024, à l'occasion de la semaine des droits de l'enfant et autour d'une exposition sur le racisme ;
- Échangé avec la municipalité sur des difficultés rencontrées localement (domiciliation des étrangers, dématérialisation des démarches...)
- Exprimé, lors de rassemblements, son indignation quant à la politique migratoire française ;
- Rencontré, à sa demande, le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du quartier de semi-liberté de Villejuif.

Pour aller plus loin : <https://collectifvva.wordpress.com/>



<b>CHARGES</b>	<b>CHARGES 2024</b>	<b>CHARGES 2023</b>
----------------	---------------------	---------------------

<b>HÉBERGEMENTS</b>	<b>311 626</b>	<b>276 216</b>
Loyers, charges, fluides	143 107	153 130
Entretien logements et divers	15 900	11 490
Honoraires et fonctionnement	15 468	4 155
Salaires et charges	117 723	102 960
Impayés et perte sur caution	19 428	4 481

<b>TEH</b>	<b>8 971</b>	<b>0</b>
Loyers, charges, fluides	4 182	-
Entretien logements et divers	1 098	-
Honoraires et fonctionnement	21	-
Salaires et charges	3 485	-
Impayés et perte sur caution	185	-

<b>MOBILIER SOLIDAIRE</b>	<b>83 183</b>	<b>83 102</b>
Local Villejuif	10 248	16 572
Camionnette	5 079	3 640
Fonctionnement	2 761	2 874
Salaires et charges	65 096	59 446
Amortissements	0	570

<b>JURIDIQUE</b>	<b>101 207</b>	<b>75 516</b>
Aide réfugiés	0	5 474
Salaires et charges	81 824	62 857
Fonctionnement	59 733	7 184

<b>PIC</b>	<b>0</b>	<b>119 812</b>
------------	----------	----------------

<b>FRAIS DE GESTION</b>	<b>98 819</b>	<b>90 353</b>
Local Villejuif	2 663	10 638
Honoraires	9 766	9 062
Information	3 336	3 744
Salaires et charges	58 761	51 889
Fonctionnement	24 293	15 020

<b>SALAIRES &amp; CHARGES</b>	<b>326 889</b>	<b>325 508</b>
-------------------------------	----------------	----------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>603 806</b>	<b>644 998</b>
--------------------------	----------------	----------------

<b>PRODUITS</b>	<b>PRODUITS 2024</b>	<b>PRODUITS 2023</b>
-----------------	----------------------	----------------------

<b>HÉBERGEMENTS</b>	<b>311 626</b>	<b>276 216</b>
Loyer et charges encaissés	125 334	137 956
Concours public	9 122	10 688
Subventions	51 023	52 500
Dons, contributions et legs	126 146	73 834
Assurances et autres produits	1	1 238

<b>TEH</b>	<b>8 971</b>	<b>0</b>
Loyer et charges encaissés	3 665	-
Concours public	260	-
Subventions	4 301	-
Dons, contributions et legs	746	-
Assurances et autres produits	0	-

<b>MOBILIER SOLIDAIRE</b>	<b>83 183</b>	<b>83 102</b>
Brocantes et livraisons	16 318	15 419
Concours public	5 835	5 485
Subventions	10 000	6 200
Dons, contributions et legs	51 031	55 465
Autres produits	0	533

<b>JURIDIQUE</b>	<b>101 207</b>	<b>75 516</b>
Recours	1 050	0
Concours public	3 443	2 347
Subventions	60 000	67 563
Dons, contributions et legs	36 713	5 606

<b>PIC</b>	<b>0</b>	<b>119 812</b>
------------	----------	----------------

<b>FRAIS DE GESTION</b>	<b>252 037</b>	<b>136 020</b>
Subventions	19 592	21 188
Dons et contributions	5 700	19 050
Leg	224 176	49 544
Autres produits	2 569	46 238

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>757 024</b>	<b>690 666</b>
---------------------------	----------------	----------------

<b>RÉSULTAT</b>	<b>153 218</b>	<b>45 667</b>
-----------------	----------------	---------------

## ❖ FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de 2024 qui ont eu un impact financier sont les suivants :

- 1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le parc comprenait 15 logements. Au cours de l'année, nous en avons pris 1 nouveau (F2 Ramponneau) en location. Au 31 décembre 2024, le parc est donc de 16 logements ou 23 places, soit environ 51 personnes logées. Sur ces logements, 4 places sont affectées au projet TEH (lutte contre la Traite des Êtres Humains) ;
- 2) Le logement d'Issy les Moulineaux (propriété du GAS) a été entièrement rénové pour un investissement de 40 000€ ;
- 3) Nous avons comptabilisé en 2024 l'assurance vie d'une ancienne bénévole (295k€) ;
- 4) Le projet TEH financé par la DRIHL a démarré en août 2024. Le montant de la subvention est faible cette année.

Autre fait important mais non financier, nous avons suivi 1230 ménages en 2024 (soit 3800 personnes).

Les comptes sont repris dans les tableaux des pages suivantes et seuls les principaux montants sont mentionnés dans ce texte.

## ❖ LES PRODUITS

**Le total des produits pour l'exercice 2024 s'élève à 757 024,10 €.** Pour mémoire, ce montant s'était élevé à **690 666 €** en 2023. Soit une augmentation de 9,6%, augmentation due à l'assurance vie mentionné ci-dessus.

Les principales sources de financement du GAS sont les subventions (DRIEETS, Ville, DRIHL...), les dons et les locations, qui représentent les 3/4 des produits. Le dernier quart est assuré par les contributions des fondations, les brocantes et les aides à l'emploi (et

cette année l'assurance vie mentionnée).

Les points significatifs concernant les produits sont :

1. Les subventions ont diminué suite à la fin du projet PIC et, en partie, à la généralisation du projet AGIR : 144 900€ dont DRIEETS IdF (130 600€), DRIHL pour TEH (4 300€) et Villejuif (10 000€),
2. Les contributions financières ont baissé : 15 000€ dont FAP (10 000€), Bruneau (5 000€) ;
3. Les dons sont encore importants, mais en baisse : 134 500€ ;
4. Les loyers perçus baissent suite à la diminution du nombre de logements au cours de l'année 2023 avec un effet encore cette année, mais la refacturation des charges locatives la compense partiellement : 129 000€ ;
5. Versement de l'assurance vie d'une ancienne bénévole : 295 000€.

## ❖ LES CHARGES

**Le total des charges pour l'exercice 2024 s'élève à 603 806,49 €.** Pour mémoire, ce montant s'était élevé à 644 998 € en 2023. Soit une diminution de 6,4%.

Le total des charges de fonctionnement (toutes les charges hors les frais de personnel, les amortissements et les charges exceptionnelles) s'élève à 272 778 €. Pour mémoire, ce montant s'est élevé à 276 186 € pour l'exercice 2023. Soit une variation de -5 019 € (-1,8%). La baisse des charges d'hébergement (location, charges, fluides et entretien) est annulée car nous avons passé une provision pour risque de loyers impayés

Les dépenses de personnel se sont élevées à 326 889 €, contre 325 508 € en 2023 (soit +0,4%).

Le montant des dotations aux amortisse-

ments s'élève à 1 206 € (570 € en 2023).

Le montant total des charges exceptionnelles s'élève à 5 474 € (41 884 € en 2023). Il s'agit de dépenses sur les exercices antérieurs.

## ❖ LES ACTIVITÉS

Les charges de personnel sont réparties sur les activités afin de donner une image complète de chacune d'elles.

Les subventions, dons et contributions sont affectés aux activités pour équilibrer charges et produits de chacune. Le résultat est affecté aux frais de gestion.

Les montants des charges et des produits affectés à chaque activité sont détaillés dans les tableaux des pages suivantes. Afin de tenir compte de la fin du projet PIC, et de l'arrivée du projet TEH, la répartition analytique des charges a été ajustée pour mieux refléter l'utilisation des ressources communes par chaque activité.

### ➤ Hébergement

Le parc de logement est passé de 15 à 16, mais selon les dates des logements rendus en 2023 et celui pris en 2024 les loyers versés ont baissé (-10 000€) de même que les loyers encaissés (-12 600€). La provision pour loyers impayés s'élève à 18 500€.

Le montant des charges de personnel affectées à l'hébergement est de 117 700€ compte tenu de la nouvelle répartition des salaires entre les activités.

### ➤ Mobilier solidaire et brocantes

Les dépenses liées à cette activité n'ont pas varié, la baisse des coûts du local de Villejuif (modification de la répartition entre activités) étant voisine de l'augmentation de la masse salariale. Les ventes lors des brocantes et la participation aux livraisons ont permis de récolter 16 300€.

Le montant des charges de personnel affectées

au mobilier solidaire (chauffeur et manutentionnaire) est de 65 100€

### ➤ Aide juridique

Les frais de personnel représentent l'essentiel des charges de cette activité. Ils ont augmenté à cause de la fin du projet PIC. Le montant des charges de personnel affectées au juridique est de 81 800€.

Nous demandons maintenant une participation aux frais d'envoi des recours par accusé-réception. Le produit ainsi récolté est de 1 100€

### ➤ Projet TEH

Ce projet, financé en partie par la DRIHL Paris, a réellement commencé en août 2024 avec une première personne hébergée pour arriver à 4 places fin décembre. Nous avons 10 personnes hébergées début avril.

Les charges sont prises sur l'activité hébergement à raison de 4% par personne hébergée.

En dehors de loyers, nous avons une subvention de la DRIHL pour l'accompagnement.

### ➤ Frais de gestion

Cette « activité » regroupe toutes les charges qui ne sont pas affectées aux autres activités, dont une partie du local de Villejuif.

Le montant des charges de personnel des frais de gestion est de 58 700€

### ➤ Salariés

Les salariés ont eu une augmentation de 2% en 2024 par rapport à 2023. Toutefois, les salaires n'ont pas augmenté suite au changement de la responsable logement et à la vacance temporaire de son poste. Le montant des salaires et charges est réparti sur l'ensemble des activités. Son montant total n'est indiqué que pour permettre une comparaison avec 2023.

Le montant des charges de personnel est de 326 900€

## ❖ RÉSUMÉ

L'exécution budgétaire 2024 est en petite diminution par rapport à celle de 2023 en dépenses, mais en augmentation en produits, à cause de l'assurance vie reçue.

L'exercice 2024 présente un résultat excédentaire de 153 218€ après un excédent de 45 667€ pour l'exercice 2023. Cet excédent n'est pas vraiment représentatif de l'exécution budgétaire de 2024. Il est uniquement dû à l'assurance vie reçue cette année. Sans ce produit non récurrent le résultat serait déficitaire d'environ 142 000€.

Le montant des fonds propres à long terme s'élevait à 366 904€ fin 2024, contre 213 687€ à fin 2023.

La trésorerie au 31 décembre 2024 s'élevait à 252 598€.



## FOCUS

### ❖ LA MAURITANIE ET LA SITUATION DES NÉGR0 MAURITANIENS

La Mauritanie couvre plus d'un million de km<sup>2</sup>, avec seulement l'utilisation de 20% du territoire. Elle partage ses frontières avec le Sahara occidental, le Maroc et l'Algérie au nord d'ouest en est, et avec le Sénégal au sud et le Mali au sud et à l'est.

Sa population comporte 3 groupes principaux : Les Béïdanes ou Maures blancs, d'origine arabo-berbère qui détiennent les richesses et le pouvoir à tous les niveaux ; les Harratines ou Maures noirs, anciens esclaves noirs affranchis, ou descendants encore asservis en partie actuellement par les Béïdanes, qui représentent la moitié de la population du pays ; enfin, les Négro mauritaniens avec les ethnies peulh, soninké et wolof vivant le long du fleuve Sénégal mais aussi à Nouakchott. Les Maures parlent l'hassanya (arabe berbère) et ont la culture maure, et les Négro mauritaniens parlent la langue de leur ethnie, un peu l'hassanya, et un peu le français. Les Haratines sont instrumentalisés par les deux autres communautés soit du fait de leur culture maure et de leur langue commune, soit du fait de la couleur de peau noire.

La Mauritanie est une république islamique depuis son indépendance de la France en 1960. Durant donc la première partie du 20<sup>e</sup> siècle, l'enseignement à l'école était dispensé en français que les Négro mauritaniens connaissaient donc. Mais avec l'arabisation du pays et la suprématie des Béïdanes aux postes-clés, l'arabe est devenu la langue officielle, écartant de fait les Négro mauritaniens auxquels il est demandé, entre autres, de parler arabe pour pouvoir bénéficier de papiers d'état civil. Divers recensements ont eu lieu depuis 1970 ne permettant toujours pas - volontairement - de connaître précisément et officiellement le nombre d'habitants, notamment des communautés négro mauritanienne, voire haratine du fait d'exigences administratives ou autres qu'elles ne peuvent satisfaire.

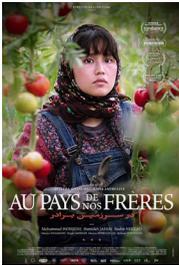
Voici des exemples glanés auprès de Négro mauritaniens. Les actes d'état-civil (quand il y en a) peuvent comporter de pseudo numéros non reconnus officiellement ou comporter pour la même personne des dates de naissance ou des dates de décès rendant les documents inexploitable. Pour les recensements, on les adresse d'un centre à l'autre, ce qui peut nécessiter quelquefois plusieurs jours de déplacement avec de longs temps d'attente, tout cela sans issue. Un couple ne peut se marier faute d'extrait de naissance d'un des conjoints dont les parents n'ont pas d'extraits de naissance. Et les enfants de ce couple n'auront donc pas de papiers d'état civil...

Ainsi, le défaut de papiers les accule à une vie difficile et dangereuse. Pas de possibilité de poursuite de l'école, de formation professionnelle, de contrat de travail, d'ouverture de compte en banque, de possibilité d'être auto entrepreneur sans prête-nom, de permis de conduire,... ; mais aussi exploitation par des employeurs qui les sous payent, voire ne les payent pas, arrestations arbitraires pour non présentation de papiers d'identité avec des faits très graves de maltraitance et de racket, voire refoulement dans le pays voisin pour non reconnaissance de leur nationalité (« je ne suis personne » ou « je suis étranger dans mon propre pays » ou « comme un apatride »), mais aussi spoliation de leurs terres ances-

trales avec de faux actes de propriété, ou/et destruction intentionnelle de leurs récoltes par les troupeaux de chameaux des éleveurs Béïdanés ,... et la liste n'est pas exhaustive.

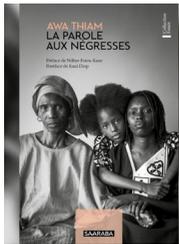
Et donc que risque celui qui veut demander justice pour être payé de son travail ? La police corrompue par les auteurs des méfaits retourne la situation en traitant la victime de voleur. Et que risque celui qui veut demander justice pour être dédommagé du saccage intentionnel de ses récoltes par un éleveur? Il sera traité d'assassin du chameau trouvé mort dans son champ... Et ces victimes se retrouvent alors emprisonnées subissant des exactions et avec une forte amende les grevant elles et /ou leurs familles insolubles. Alors, la seule solution est de fuir.





## › AU PAYS DE NOS FRÈRES

Des réalisateurs Raha Amirfazli & Alireza Ghasemi soutenue par le GAS.  
Iran années 2000 : dans l'ombre de l'invasion américaine, une famille élargie de réfugiés afghans tente de reconstruire sa vie dans «le pays des frères». Une odyssee sur trois décennies où Mohammad, un jeune étudiant prometteur, Leila, une femme isolée et Qasem qui porte le poids du sacrifice pour sa famille, luttent pour survivre à ce nouveau quotidien incertain.



## › LIVRE D'AWA THIAM : LA PAROLE AUX NÉGRESSES

Paris : Editions Divergences, reed. 2024.  
Cet essai écrit par une intellectuelle sénégalaise, paru en 1978 avec une préface de Benoite Groult a été un texte fondateur du féminisme africain. Avec ce titre choc il évoque entre autres la polygamie, l'excision, les mariages forcés. Il a été très critiqué à sa sortie mais a le mérite de susciter des réflexions. Quand on le lit en 2024, on s'aperçoit que les problèmes évoqués, même avec des améliorations, perdurent encore.



## › DOCUMENTAIRE : L'AUDIENCE, DANS LES COULISSES DE LA JUSTICE D'ASILE LA CND

Réalisé par Yaël Gougeon produit par LCP La chaîne parlementaire  
Le réalisateur a suivi les audiences de cinq demandeurs d'asile et recueilli les témoignages des protagonistes : juges, rapporteurs, avocats et traducteurs. Cela permet de bien comprendre leur travail et les contraintes avec lesquelles ils doivent composer.  
Dernier recours après un refus à l'OFPPRA, ce sont 70000 demandeurs d'asile déboutés qui demandent un recours à la Cour. 80% sont rejetés.

Disponible jusqu'au 12 juin 2027

<https://lcp.fr/programmes/l-audience-dans-les-coulisses-de-la-justice-d-asile-310012>



## › THÉÂTRE : 4211 KM

Texte et mise en scène de Aïla Navidi  
4211 km c'est la distance entre Paris et Téhéran parcourue par Mina et Ferydoun venus se réfugier en France après la révolution de 1979. Yalda, leur fille née à Paris raconte leur vie d'exilés, leur combat pour la liberté, l'amour de leur pays et l'espoir d'un retour.  
Très belle histoire d'exil et de transmission partagée par tant de réfugiés et contée ici avec justesse, sensibilité et humour.  
Visible au théâtre Marigny jusqu'à fin avril et en tournée

## ❖ [ILS NOUS ONT QUITTÉ EN 2024...]

### › **En mémoire de Jean-Claude BABOULAZ**

Jean-Claude Baboulaz, cofondateur du GAS dans les années 1970, a été un pilier discret mais essentiel de l'association.

Engagé dès les débuts face à l'arrivée de réfugiés latino-américains, il a contribué à structurer l'entraide, menant à la création du GAS et du COMEDE en 1979.

Ingénieur de formation, il a mis ses compétences comptables au service du GAS, assurant sa gestion financière avec rigueur et pédagogie. Surnommé « carriériste du bénévolat », il a consacré temps et énergie à la recherche de subventions et à la solidité financière de l'association.

Il était apprécié pour son écoute, sa sagesse, et sa capacité à faire consensus dans les moments collectifs. Toujours présent pour les réfugiés comme pour les membres, il incarnait les valeurs humaines du GAS.

Sa modestie, son engagement et sa constance ont profondément marqué la vie associative.

Merci, Jean-Claude, pour ton dévouement exemplaire et ta fidélité au GAS.

### › **En mémoire de René PIERLAS**

En 2002, René a joué un rôle crucial pour la survie du GAS en trouvant notre local actuel après la fin du bail à Antony. Il a méthodiquement prospecté, visité, choisi, puis finalisé la location du 17 place Thorez.

Il a aussi participé aux travaux, notamment à la construction de la mezzanine, essentielle au fonctionnement du GAS. Ce local a été une solution providentielle qui a soulagé tous les membres.

Le GAS, toujours actif en 2025, doit beaucoup à l'engagement de René.

Scientifique à la retraite, il a rejoint le groupe avec discrétion et efficacité.

Son écriture rigoureuse reflétait sa personnalité modeste et impliquée.

Sa contribution a permis d'offrir un lieu à la fois pour le GAS et les réfugiés.

### › **En mémoire de Philippe RICHE**

Membre du bureau durant plusieurs années, Philippe fut surtout le pilier infatigable de la permanence téléphonique du mardi, qu'il assurait avec constance toute la journée.

Toujours fidèle au poste, il arrivait au GAS à vélo. Les repas partagés avec l'équipe salariée le mardi étaient des moments chaleureux, nourris de ses récits de voyage.

Son engagement fidèle et modeste a profondément marqué le quotidien de l'association.

Sa femme, Armelle, a également apporté sa contribution au GAS, le temps d'un passage plus bref mais tout aussi précieux.

Nous leur en sommes reconnaissants.



# Groupe Accueil et Solidarité

Prix des Droits de l'Homme 1988

Association d'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile

## CONTACT

Groupe Accueil et Solidarité (GAS)  
17 place Maurice Thorez  
94 800 Villejuif



Tél. 01 42 11 07 95



[contact@gas.asso.fr](mailto:contact@gas.asso.fr)

[mobiliersolidaire@gmail.com](mailto:mobiliersolidaire@gmail.com)



(pour les dons de meubles et d'objets)  
[www.gas.asso.fr](http://www.gas.asso.fr) (site du GAS)



[groupe.accueil.solidarite](https://www.instagram.com/groupe.accueil.solidarite)



Groupe Accueil et Solidarité (GAS)

- ▶ **Permanences d'accueil sans RDV  
pour les demandeurs d'asile et les  
réfugiés  
Mardi et jeudi de 17h30 à 19h30**

## COMITÉ DE PARRAINAGE

Marie-José CHOMBART DE LAUWE  
Stéphane DIAGANA  
Geneviève JACQUES  
Pierre LÉNA  
Yves QUÉRÉ  
Pedro VIANNA

